



**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale
(FSAS-CGTG)**

Rue Maurice MARTIN, 97 100 Basse-Terre
0690.28.19.86
Fax : 0590.99.01.18
fsas.cgtg@laposte.net
www.veyatifsascgtg.org
Siret : 798 550 497 000 19



Basse-Terre, le 20 Septembre 2021

A
Madame la Directrice du Centre Hospitalier LCF
Spring Concordia
BP 38197054 SAINT-MARTIN Cedex

Objet : Délit d'entrave.

Madame la Directrice,

Notre Confédération – la CGTG, en date du 02 septembre 2021, et notre Fédération – la FSAS-CGTG, en date du 03 Septembre 2021 ont déposé, chacune, un préavis de grève générale contre l'application de la loi du 05 Août 2021.

Notre camarade secrétaire de la section CGTG-CHLCF a déposé le préavis fédéral à votre administration, en date du 13 Septembre dernier. Les cinq jours francs s'écoulant sans retour de votre part, nos camarades ont estimés devoir commencer leur mouvement, dès le vendredi 17 Septembre afin de mobiliser le personnel sur les raisons de la grève générale courante.

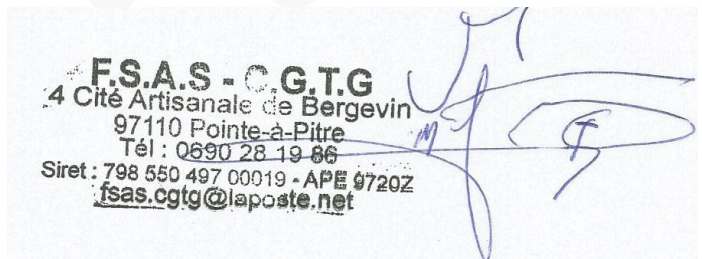
Or, notre camarade nous informe de vos remarques sur une supposée illégalité de cette grève tout simplement parce que le préavis ne vous serait pas adressée nominativement en tant que Directrice du C.H.L.C.F.

Nous regrettons votre positionnement qui relève du délit d'entrave et vous soulignons qu'aucune Direction n'est citée nominativement. Par ailleurs, Saint-Martin et Saint-Barthélemy font partie de la circonscription sanitaire de la Guadeloupe avec la même tutelle A.R.S., elle-même informée.

Ci-joints, les préavis sus cités,

Nous vous assurons, Madame la Directrice, de nos respectueuses salutations.

Le secrétaire général,



BELAIR Philippe

Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin – 97110 POINTE-A-PITRE

☎ : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - ☎ : (0590) 91.04.00

E-Mail : cgtg.confederation@wanadoo.fr

